



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Collège Herzing

Octobre 2021

Québec, le 23 novembre 2021

Monsieur Michael McAllister
Directeur général
Collège Herzing
1616, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P8

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 5 octobre 2021, du suivi transmis par le Collège Herzing le 25 juin 2021 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de juin 2020, la Commission avait recommandé au Collège de « mettre en œuvre sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) et de se doter de mécanismes de façon à procéder à l'évaluation de ses programmes d'études selon les critères et la périodicité prévus dans sa politique. »

Au cours de l'année 2020-2021, le Collège a adopté une nouvelle version de sa politique qui stipule qu'un programme est évalué à l'intérieur d'un cycle d'au moins 5 ans et qui n'excède pas 8 ans. En appui à la mise en œuvre de sa PIEP et afin de mener ses évaluations, le Collège a produit un *Guide de réalisation d'une autoévaluation de programme*. Le Collège a également élaboré un calendrier prévisionnel des programmes à évaluer au cours de la période 2020-2021 à 2025-2026. Ce calendrier prévoit l'évaluation de deux programmes par année, et ce, afin de respecter la périodicité stipulée dans la PIEP. Ainsi, selon la planification du Collège, deux programmes ont été évalués pendant l'année, soit *Design d'intérieur* et *Gestion des affaires*. Le rapport d'autoévaluation de ce dernier programme a été transmis à la Commission en appui à la démonstration du Collège. L'évaluation de ce programme, en conformité avec sa politique et le guide, a permis au Collège de constater des forces et des points à améliorer en ce qui a trait aux six critères de qualité des programmes d'études. À partir des points à améliorer, le Collège dégage des

recommandations qu'il consigne dans le rapport, accompagnées de la planification de leur prise en charge. La Commission constate que le Collège a débuté la mise en œuvre de sa nouvelle PIEP et elle lève donc la recommandation. Au moment des travaux du deuxième cycle d'audit, la Commission appréciera de nouveau la mise en œuvre de la PIEP par le Collège Herzing.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Christian Pagé, directeur des études